



MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Secrétaire Général ai

N° Réf: 004/MIN-FP/SG/GKM/DFP/GNN/jmz/2025

Kinshasa, le 10 JUL 2025

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Formation Professionnelle ;
 - Monsieur l'Inspecteur Général de la Formation Professionnelle ;
 - Monsieur le Directeur National du SENACEEPEF;
 - Madame, Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Formation Professionnelle (Tous) ;
(Tous) à **Kinshasa/Gombe**
 - Son Excellence Madame, Monsieur le Gouverneur de province (Tous) ;
 - Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education et de la Formation (Tous) ;
 - Madame, Monsieur le Coordinateur National des Etablissements Conventionnés de la Formation Professionnelle (Tous)
-

NOTE CIRCULAIRE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS PROVINCIAUX, INSPECTEURS PRINCIPAUX PROVINCIAUX, DIRECTEURS PROVINCIAUX DU SENACEEPEF, COORDINATEURS PROVINCIAUX DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CONVENTIONNES, PROMOTEURS DES ETABLISSEMENTS PRIVES AGREES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Concerne : Dispositions pratiques relatives à l'inscription et à l'enregistrement au Répertoire National des Formateurs de la Formation Professionnelle (RNFP).

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mission principale confiée au Ministère de la Formation Professionnelle par le Gouvernement de la République, à savoir doter le pays des compétences nécessaires et suffisantes pour garantir une adéquation entre l'offre de formation et les exigences du marché du travail, il est impérieux d'assurer la qualité des formateurs intervenant dans les établissements de formation professionnelle.

Afin de concrétiser cette exigence de qualité, **Son Excellence Monsieur le Ministre de la Formation Professionnelle a pris, en date du 24 avril 2025, l'Arrêté n°046/2025**

portant **création du Répertoire National et modalités d'exercice des Formateurs en Formation Professionnelle** en République Démocratique du Congo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet Arrêté, les dispositions pratiques ci-après doivent être observées :

1. Enregistrement des Formateurs

- Toute personne exerçant en qualité de formateur en République Démocratique du Congo est **tenue de s'enregistrer obligatoirement** dans le Répertoire National des Formateurs en Formation Professionnelle (RNFP), conformément à l'article 4 de l'Arrêté n°046/2025.
- L'enregistrement s'effectue en ligne, via le lien suivant : www.formation.gouv.cd, mis à disposition par le Secrétariat Général à la Formation Professionnelle. Un Guide d'utilisation du Site web officiel du Ministère pour l'enregistrement des établissements et des formateurs est annexé à la présente Circulaire.

2. Procédure d'enregistrement

- **Formateurs vacataires** : chaque formateur doit renseigner toutes les rubriques du formulaire en ligne, puis valider les informations saisies.
- **Chefs d'établissement** : doivent d'abord enregistrer leur établissement afin d'accéder à l'espace réservé à l'enregistrement de leurs formateurs.
- Une fois les données validées, elles sont automatiquement enregistrées dans la base de données du Ministère.

3. Traitement des données enregistrées

Les étapes de validation sont les suivantes :

- (i) **Validation provinciale 1** : par le **Directeur Provincial (PROVED)**, après vérification sur terrain de l'existence effective du formateur ou de l'établissement.
- (ii) **Validation provinciale 2** : par l'**Inspecteur Principal Provincial (IPP)**, qui évalue la viabilité de l'établissement et la qualification professionnelle du formateur.
- (iii) **Traitement administratif** : En ce qui concerne les formateurs œuvrant dans les établissements publics de formation professionnelle, le Directeur Provincial du SENACEPEF ne traitera que les dossiers ayant obtenu les deux validations précédentes dans le processus de prise en charge.
- (iv) **Validation nationale** : une contre-vérification est effectuée au niveau national avant l'inscription définitive dans le répertoire.

4. Séminaire de certification et carte nationale

- Avant l'inscription dans le RNFP, le formateur devra participer à un **séminaire de formation obligatoire**, dont les modalités seront précisées dans une Circulaire ultérieure.

- En cas de réussite, et après acquittement des frais exigés, le formateur recevra une Carte Nationale de Formateur Certifié comportant un code QR et une date de validité, délivrée par le Secrétaire Général à la Formation Professionnelle et faisant office de la licence de Formateur en Formation Professionnelle.
- Un Numéro d'Identification Nationale unique sera attribué à chaque formateur, garantissant la mobilité professionnelle au sein de la RDC et dans les pays de la sous-région.

5. Admission au Répertoire

Le formateur validé est inscrit dans le Répertoire National des Formateurs en Formation Professionnelle (**RNFP**).

Une Base des Données appelée Registre National des Formateurs en Formation Professionnelle, en sigle **RENFP**, contenant toutes les informations sur les formateurs sera logée au Secrétariat Général de la Formation Professionnelle.

6. Contrôles et obligations

- À l'issue d'une période de **moratoire**, des **contrôles périodiques** seront effectués par l'Inspection Générale de la Formation Professionnelle pour s'assurer du respect de ces dispositions.
- **Toute personne non inscrite dans le RNFP ne sera pas autorisée d'exercer la fonction de formateur en Formation Professionnelle en RDC.**
- Les **chefs d'établissement** sont tenus d'informer le Ministère de tout **changement dans la liste des formateurs**, afin que les mises à jour nécessaires soient effectuées.

Fait à Kinshasa, le

10 JUL 2025

Gisèle KENDELU MWAAMINI





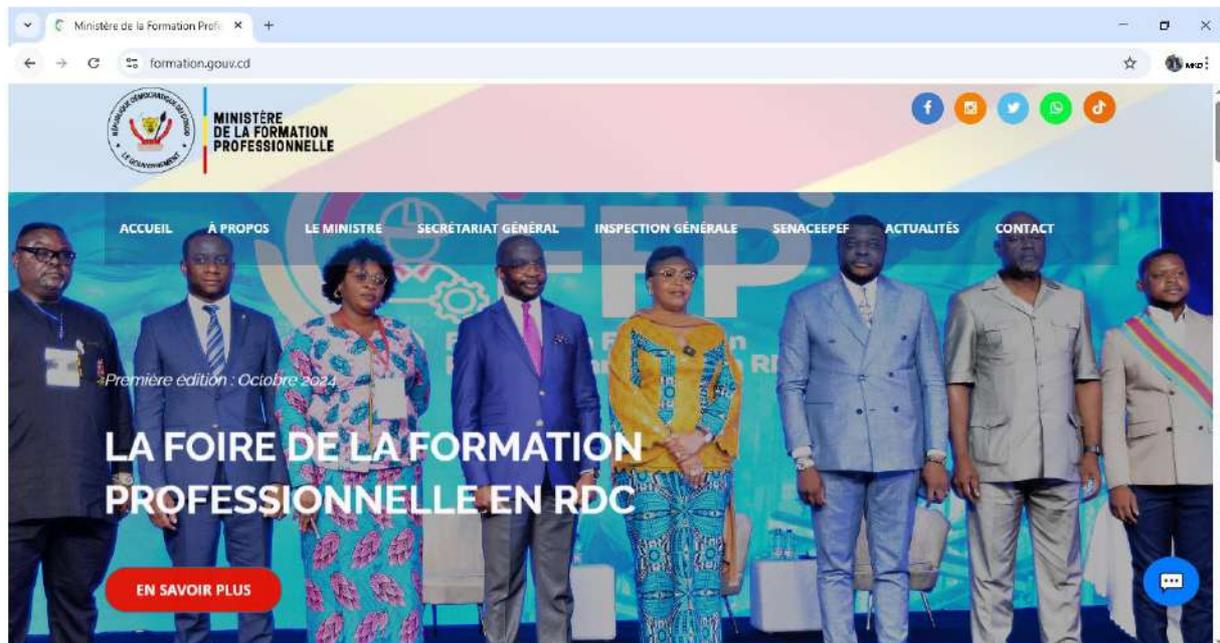
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DIRECTION ARCHIVES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION

GUIDE D'UTILISATION DU SITE OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RDC

Site web : www.formation.gouv.cd

1. PAGE D'ACCUEIL

Dès l'arrivée sur le site, l'utilisateur accède à une interface conviviale, moderne et responsive, avec un accès rapide aux fonctionnalités principales :



A. LES ANNUAIRES INTERACTIFS

Ces annuaires permettent à chaque acteur (citoyen, formateur, agent, institution) de vérifier des informations en toute transparence :

NOS ANNUAIRES



RÉPERTOIRE ETABLISSEMENT

Trouvez toutes les informations des centres de Formation Professionnelle de toute la République .



ANNUAIRE AGENT

Trouvez toutes les informations liées à votre situation administrative.



RÉPERTOIRE FORMATEUR

Découvrez les formateurs reconnus par le Ministère de la Formation Professionnelle .

a) Répertoire des établissements :

- Permet de rechercher un centre de formation professionnelle reconnu en RDC.
- Recherche par nom d'établissement, téléphone d'établissement ou adresse e-mail d'établissement.
- Résultat instantané avec informations complètes du centre.

Utile pour les apprenants ou parents souhaitant vérifier la légalité d'un établissement.

b) Annuaire des agents du ministère :

- Espace sécurisé dédié aux agents administratifs du Ministère de la Formation Professionnelle.
- Recherche par matricule, e-mail professionnel ou téléphone.
- Garantit la transparence et la traçabilité administrative.

c) Répertoire des formateurs :

- Répertoire officielle des formateurs enregistrés et reconnus par le Ministère.
- Recherche simple par téléphone ou e-mail.

Utile pour valider les profils intervenant dans les établissements.

B. FORMULAIRE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Ministère de la Formation Prof. x +
formation.gouv.cd

Demande de validation des acquis de l'expérience
En savoir plus

FORMULAIRE VAE

| | |
|----------|------------------------------|
| Nom | Post-nom |
| Prénom | Age |
| Métier | Nombre d'années d'expérience |
| Province | Ville |
| E-mail | Téléphone |

SOUMETTRE

Destiné à toute personne souhaitant faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles acquises (formelles, non-formelles ou informelles).

- Accès à un article explicatif détaillé via le bouton « En savoir plus ».
- Formulaire numérique sécurisé à remplir directement en ligne.

C. MISSIONS ET CHIFFRES CLÉS

- Affichage dynamique du nombre d'apprenants, d'établissements enregistrés, de formateurs actifs.
- Présentation claire des priorités stratégiques du ministère.

2. LE MENU DE NAVIGATION

Un menu ergonomique et intuitif situé en haut de page, accessible sur ordinateur, tablette et mobile.



1) Accueil

Retour vers la page principale à tout moment.

2) À propos

- **Qui sommes-nous ?** : Objectifs et mission selon le Plan National de Développement 2024-2028.
- **Historique** : Évolution et réformes depuis l'indépendance.
- **Vision & Mission** : Focus sur l'insertion socio-professionnelle, la transformation digitale et l'éducation verte.

3) Le Ministre

- Biographie du Ministre actuel (Marc Ekila Likombo, nommé le 13 juin 2024).
- Réformes en cours, discours et projets phares.

4) Secrétariat Général

- Présentation du SG, ses attributions et les directions techniques.
- **Accès à l'Espace Établissements** : Permet l'enregistrement des établissements et des formateurs employés.



Fonctionnalités de l'Espace Établissements :



- **Connexion sécurisée** : Pour les établissements déjà enregistrés.
- **Enregistrement** : Possibilité de créer un compte en cliquant sur « [Enregistrez votre établissement ici](#) ».

Une fois dans l'espace d'enregistrement, choisissez le type de structure :

- Coordination
- Établissement appartenant à une association
- Établissement d'entreprise
- Établissement public
- Établissement privé



Conseils :

- Remplir toutes les informations avec exactitude.
- Télécharger uniquement des documents originaux scannés (PDF).
- Joindre la photo de l'établissement en paysage non en portrait (format JPG, JPEG, PNG)
- Vérifier l'adresse e-mail avant soumission
- Les établissements agréés et non agréés peuvent s'enregistrer

Se connecter : après avoir reçu les paramètres de connexion du compte dans la boîte mail.

Espace dédié aux gestionnaires des établissements

ENREGISTREMENT DES APPRENANTS

Cette plateforme est un espace dédié aux responsables des centres de formation de la République Démocratique du Congo. Elle permet de centraliser et de faciliter la gestion des informations essentielles liées aux établissements de formation.

ENREGISTREMENT DES APPRENANTS / ENREGISTREMENT DES FORMATEURS / ENREGISTREMENT DES ADMINISTRATIFS
/ VOIR TOUS LES APPRENANTS / VOIR TOUS LES FORMATEURS

Procédure d'Enregistrement

Ce formulaire est exclusivement réservé aux responsables des établissements de formation professionnelle de la République Démocratique du Congo.

Étapes à suivre :

- Remplissage du formulaire : Fournir les informations requises.

ENREGISTREMENT DES APPRENANTS

| | |
|-----------------|-------------------|
| Nom et Post-nom | Prénom |
| MUKANDILA | DIEU MERCI |
| Sexe : | Lieu de naissance |
| Masculin | KINSHASA |

Menu :

- Enregistrements des apprenants
- Enregistrements des formateurs
- Enregistrement des administratifs
- Voir les formateurs
- Voir les apprenants en cours de formation

Documents à joindre (format PDF uniquement) scanner toujours les originaux :

- Titre scolaire ou Brevet (non obligatoire pour les formateurs sans formation scolaire SFS)
- Pièce d'identité (scanner l'originale)
- Preuve de qualification professionnelle
- Portrait Photo d'identité

5) INSCRIPTION AU RNFP (Répertoire National des Formateurs Professionnels)

Ministère de la Formation Prof.

formation.gouv.cd

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACCUEIL À PROPOS LE MINISTRE SECRETARIAT GÉNÉRAL INSPECTION GÉNÉRALE SENACEPEF ACTUALITÉS CONTACT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ESPACE ETABLISSEMENTS
INSCRIPTION AU RNFP

Près de 5000 jeunes apprenants inscrits

ARR. MIN N°060
DU 10 FÉVRIER 2016

Documents requis (format PDF uniquement) :

- Titre scolaire ou Brevet (non obligatoire pour le formateur sans formation scolaire SFS)
- Pièce d'identité
- Preuve de qualification professionnelle
- Photo d'identité

6) INSPECTION GÉNÉRALE

- Présentation de l'IGFP (Inspection Générale de la Formation Professionnelle).
- Missions : contrôle qualité, respect des normes, audit des établissements.

7) SENACEEPEF

- Portail dédié aux normes, certifications et à l'amélioration continue de la qualité des formations.
- Référentiel officiel pour l'ensemble des métiers en RDC.

3. ACTUALITÉS & ÉVÉNEMENTS

Rubrique régulièrement mise à jour :

- Lancement de sessions gratuites
- Formations partenaires (UNESCO, Enabel...)
- Foires de métiers
- Ateliers régionaux et nationaux

Chaque événement dispose d'une photo de l'événement + lien « En savoir plus ».

4. CONTACT & SERVICE CLIENT

A) Adresse physique :

Immeuble Kasai, 6^e étage

Boulevard du 30 Juin, Place Royale, Kinshasa-Gombe

B) Téléphones : +243 998 245 331

C) Email : info@formation.gouv.cd

D) Horaires : Lundi à vendredi – 08h00 à 15h30

E) Chat en direct disponible sur le site :

Cliquez sur l'icône message en bas à droite « Chat avec le MIM-FP » pour échanger en directe avec les administrateur du Site

5. PARCOURS UTILISATEUR PAR PROFIL

| PROFIL | ACTIONS RECOMMANDÉES |
|-------------------------------|--|
| Apprenant | <ol style="list-style-type: none">1. Vérifier les établissements reconnus2. Suivre les actualités3. Contacter par mail ou via le chat |
| Formateur | <ol style="list-style-type: none">1. S'enregistrer via le RNFP2. Accéder au Répertoire Formateur3. Demander la VAE |
| Centre de formation | <ol style="list-style-type: none">1. S'enregistrer dans l'Espace Établissements2. Accéder au tableau de bord3. Gérer les formateurs & apprenants |
| Employeur / Partenaire | <ol style="list-style-type: none">1. Explorer les projets en cours2. Participer aux appels à partenariat3. Contacter l'Inspection ou le Secrétariat |

ASTUCES DIGITALES POUR UTILISATEURS CONNECTÉS

- Connectez-vous via le lien : www.formation.gouv.cd
- Activez les notifications en vous inscrivant à la newsletter en bas de page.
- Utilisez un smartphone : le site est 100 % responsive.
- Sauvegardez les documents importants téléchargés (PDF de confirmation, reçus, licences).

CONCLUSION

Le portail officiel du Ministère de la Formation Professionnelle en RDC est un outil digital moderne, sécurisé, et orienté services en ligne.

Il facilite :

- La transparence administrative,
- La modernisation de l'éducation technique,
- La reconnaissance des compétences professionnelles,
- Et le renforcement de l'employabilité nationale.

Visitez régulièrement www.formation.gouv.cd pour rester informé et engagé dans le développement professionnel du pays.